



PRÉFET DE L'ARIEGE

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

***L'auto-école ECF FOIX – DRIVE FORMATION
située 19 RUE DELCASSE à FOIX, 09000***

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

« QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE »

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable du 18/11/2024 au 18/11/2027.

*Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice départementale des
territoires et de la mer et par subdélégation,*

*Le délégué à l'éducation routière
de l'Ariège,
Saïd BAITTO*